



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DATAculturation

Sensibiliser à la donnée
et animer un café
de la data



SOMMAIRE

Le projet DATAcculturation	5
---	----------

PARTIE 1	7
-----------------------	----------

ORGANISER UN CAFÉ DE LA DATA

Les méthodes pour animer un café de la data dans votre administration

Visualisez en un coup d'œil l'ensemble des formats d'ateliers qui s'offrent à vous en fonction du contexte dans lequel vous souhaitez organiser un café de la data.

PARTIE 2	38
-----------------------	-----------

POUR ALLER PLUS LOIN

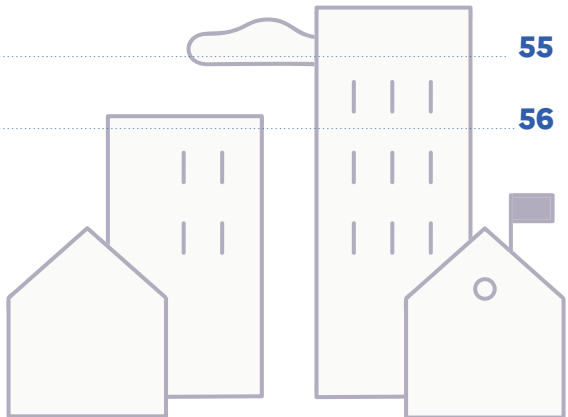
Sensibiliser à la donnée

Enrichissez vos connaissances sur la data à partir de ressources complémentaires aux vidéos.

Pour aller plus loin : ressources complémentaires et bibliographie thématique.....	51
--	-----------

Lexique.....	55
--------------	-----------

Remerciements.....	56
--------------------	-----------







LE PROJET DATAACULTURATION

Les données nous entourent au quotidien, dans notre environnement professionnel et dans notre vie privée. Elles représentent un enjeu commun à toutes les administrations et concernent l'ensemble des agents publics.

DATAculturation a pour ambition d'acculturer les agents publics à la donnée et de leur permettre de développer des compétences transverses sur le sujet, transférables dans tous les environnements professionnels.

Pour cela, DATAculturation se décline via des supports simples d'utilisation et accessibles dans un kit constitué :



de **vidéos** présentant des concepts et exemples concrets liés à la donnée,



d'une méthodologie pour **organiser des cafés** de la data,



d'un **livret d'approfondissement** pour comprendre le sujet de la donnée.

Les vidéos définissent le sujet et abordent des exemples concrets dans nos environnements de travail et notre vie quotidienne : domaines RH, cartographie des territoires, mobilité et transports, données de santé, etc. Les exemples illustrent des environnements professionnels variés au sein des trois fonctions publiques.

Ils sont compréhensibles et transposables, sur tous les postes. Le développement de nouvelles compétences sur le sujet de la donnée permet de s'adapter rapidement à tous les contextes et environnements professionnels. Trois des cinq vidéos sont spécifiquement conçues autour de cas d'usage sur l'ouverture et la réutilisation des données afin de démontrer leur réel enjeu.



Les cafés de la data sont conçus comme des évènements de sensibilisation organisés au sein des services, auprès des agents pour échanger sur la donnée, à partir des supports vidéos DATAcculturation. Ces évènements pourront être animés dans les administrations en s'appuyant sur des agents et des réseaux professionnels mobilisables et volontaires.

Le sujet de la donnée vous intéresse mais :

- vous ne vous sentez pas légitime pour en parler avec vos collègues ?
- vous pensez ne pas avoir assez de connaissances ?

Le premier objectif de ce livret est de vous donner des clés de compréhension du sujet, de vous sensibiliser à la donnée à travers des supports simples d'utilisation et faciles d'accès.

ASTUCE : avant de poursuivre votre lecture,
visionnez les vidéos !

Ce guide a été mis à jour en septembre 2023 !
Il a été enrichi de nouvelles formules pour animer d'autres cafés de la data, notamment à distance en visio.

CONTACT

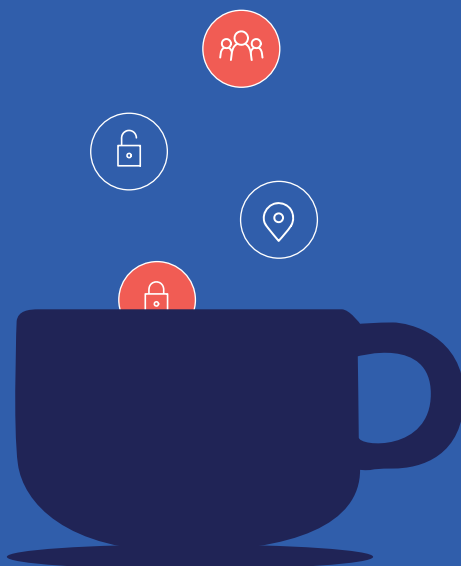
justine.sperandio-martinez@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

PARTIE 1



ORGANISER UN CAFÉ DE LA DATA

Les méthodes pour animer un café de la data
dans votre administration





Accédez à des ressources dédiées à l'organisation d'un café de la data. Vous avez envie de partager votre curiosité et vos connaissances sur la data avec vos collègues ou dans votre service ? Les cafés de la data sont faits pour vous !

Ce livret permet de concevoir et d'animer des sessions de présentation participatives qui vous permettront d'aborder des sujets relatifs à la donnée et à l'open data avec vos collègues.

Vos atouts pour animer un café de la data :

- être curieux ou curieuse du sujet de la data et avoir envie de le partager avec des collègues,
- avoir visionné les vidéos DATAcculturation,
- avoir pris connaissance de la **PARTIE 2** du livret, qui vous donne accès à des ressources complémentaires aux vidéos et notamment au détail des réponses aux quiz proposés.

Nous vous avons concocté des formules clés en main qui permettent de déguster un café chaud et servi à table, avec ou sans sucre, c'est au choix.

Chaque formule est composée d'une même base :



la tasse : c'est le ice breaker*, ou « activité brise-glace » ; il varie selon les formules. Dans le livret, nous vous en proposons 3 versions, adaptées à la durée des cafés et à la composition du public.



le café : c'est l'introduction thématique du café, le cœur du sujet. Il s'agit des vidéos DATAcculturation. Selon les formules, nous vous proposons d'en diffuser une ou plusieurs.

*voir lexique page 45



le carré de chocolat : une séquence de débriefing autour de la ou des vidéos visionnées. Selon la formule choisie, il s'agira soit d'un quiz rapide sur la vidéo visionnée soit d'une séquence participative.



le sucre : agrémentez votre café ! Pour terminer votre animation sur une note plus douce, selon la durée de la formule choisie, nous vous proposons différentes pistes d'ouverture.

ASTUCE : si vous êtes amateur ou amatrice de café, c'est-à-dire que vous avez déjà animé des séquences d'idéation ou d'échange autour d'un sujet sur des formats similaires, vous pouvez mixer les formules entre elles ! Chaque formule proposée dans ce livret étant toujours composée de la même base (un ice breaker + une introduction thématique + une séquence interactive + une ouverture), vous pouvez tout à fait mixer les éléments et créer votre formule sur-mesure ! Et pour les baristas d'expérience... vous pouvez même vous inspirer de vos propres méthodes d'animation pour composer votre café de la data !



Identifiez bien les profils des agents qui composeront votre café : sont-ils novices sur le sujet ou déjà un peu (voire très) avertis ?

Posez la question à vos collègues lorsque vous les invitez à participer à votre café de la data pour adapter votre animation et ajuster les éléments présentés.



ANIMER UN CAFÉ DE LA DATA EN UN COUP D'ŒIL...

Vous souhaitez organiser un café de la data avec vos collègues ?

OUI

C'est parti ! Voyons ensemble comment vous aider à choisir le format adapté...

NON

Ce livret peut quand même vous intéresser...
Rdv page 38 !

Avez-vous plus de 30 minutes pour animer votre café ?

OUI

Les formules Americano et Cappuccino sont faites pour vous !
Rdv pages 21 à 26

NON

Les formules Ristretto sont faites pour vous !
Rdv pages 14 à 20

Le public qui assistera à votre café sera plutôt...

 **NOVICE SUR LA DATA**

Les formules « avec sucre » sont faites pour vous !
Rdv pages 17 (formule Ristretto) et 21 (formule Americano)

 **DÉJÀ AVERTI SUR LA DATA**

Les formules « sans sucre » sont faites pour vous !
Rdv pages 17 (formule Ristretto) et 24 (formule Americano)

DE NIVEAU INTERMÉDIAIRE SUR LA DATA

La formule Cappuccino est faite pour vous – **Rdv pages 26 et 28**

ASTUCE : vous souhaitez organiser un café de la data à distance et en visio ? Rendez-vous page 13 pour un aperçu des menus disponibles et pages 29 à 31 pour un déroulé adapté .

LES FORMULES TOUT COMPRIS : SYNTHÈSE DES FORMATS



RISTRETTO



De 15 à 30
minutes



De 5 à 20
personnes



Un écran
Une connexion internet

Avec sucre (page 12)

Ice breaker : « Ma donnée, Madonna ou les deux ».

Introduction thématique : visionnage de la vidéo sur la donnée et l'open data.

Séquence collective : quiz de debriefing.

Ouverture

Sans sucre (page 17)

Ice breaker : « Ma donnée, Madonna ou les deux ».

Introduction thématique : visionnage d'une des vidéos « Cas d'usage ».

Séquence collective : quiz de debriefing.

Ouverture



AMERICANO



De 30 à 60
minutes



De 5 à 20
personnes



Un écran
Une connexion internet

Avec sucre (page 21)

Ice breaker : placement dans l'espace à partir de questions sur la data.

Introduction thématique : visionnage de l'une des deux vidéos suivantes, au choix : « L'open data par et pour les agents publics » ou « Mes données personnelles sont-elles publiques ? ».

Séquence collective : « ma journée d'agent ».

Ouverture

Sans sucre (page 24)

Ice breaker : les « Crazy jobs » sur la donnée.

Introduction thématique : visionnage de l'une des trois vidéos cas d'usage, au choix : « La Base adresse nationale, la base Géo'DAE » ou « L'open data des collectivités territoriales ».

Séquence collective : débat « d'accord ou pas d'accord ? ».

Ouverture



CAPPUCCINO



Entre 1h
et 1h15



De 5 à 20
personnes



Un écran
Une connexion internet
Un tableau velleda ou
un paper board

Formule à prendre avec ou sans sucre, pour un public mixte de novice à averti.

Ice breaker : « crazy jobs » (voir page 24) ou « Ma donnée, Madonna ou les deux » (voir pages 14 et 15).

Introduction thématique : quelques notions de base sur le big data et notions de vocabulaire et visionnage de la vidéo « L'open data par et pour les agents publics ».

Séquence collective : précision des notions de vocabulaire suite à la vidéo, séquence d'échanges et de débat et de démonstration d'outils en ligne.

Ouverture



CAFÉ VIRTUEL



De 30 à
60 minutes



De 5 à 15
personnes



Un outil de visio adapté
Un support de présentation

Vous souhaitez réunir des collègues partout en France, dans votre région ou en télétravail ? Cette nouvelle formule vous propose d'adapter les menus existants pour un café de la data 100 % en ligne !

Formule à adapter en fonction de votre public.

Astuce : lors de l'inscription à votre café en ligne, demandez aux participants et participantes leur niveau pour mieux adapter votre animation.

Ice breaker : « crazy jobs » (voir page 24) ou « Ma donnée, Madonna ou les deux » (voir pages 14 et 15).

Introduction thématique : en fonction de votre public, vous pouvez mixer tous les éléments présentés dans les autres formules ! Retrouvez en pages 29 à 31 un exemple d'un déroulé possible adapté en visio.

Séquence collective : les quiz et les séquences « débat » sont entièrement transposables dans cette formule 2.0 !

Ouverture



FORMULE 1 : CAFÉ RISTRETTO



Combien de temps ? Entre 15 et 30 minutes



Combien de personnes ? Maximum 20 personnes



Matériel : un écran

Trois formules au choix



Ristretto avec sucre, pour les novices



Ristretto sans sucre, pour un public averti



Ristretto virtuel, avec ou sans sucre* rdv pages 29 à 31

ASTUCE : pour introduire les vidéos dans les différentes séquences et consulter des informations et des ressources complémentaires, rendez-vous à la **PARTIE 2** du livret, à partir de la page 38.



Ristretto avec sucre, pour les novices

Ice breaker « Ma donnée, Madonna ou les deux »

Durée : entre 5 et 10 minutes, selon la durée totale du café.

Cet ice breaker se présente comme un quiz simple où, à chaque affirmation, il faut déterminer s'il s'agit d'un sujet relatif à la donnée, à Madonna ou aux deux à la fois (ma donnée et Madonna).

- On en parlait moins dans les années 80 (réponse : ma donnée)
- Elle est née dans le Michigan (réponse : Madonna)
- Elle est de plus en plus souvent dans les nuages (réponse : les deux)
- Il faut régulièrement la contrôler (réponse : ma donnée)
- Elle est unique (réponse : Madonna)

- Elle est en vogue (réponse : les deux)
- Elle est binaire (réponse : ma donnée)
- Elle prend de la place (réponse : ma donnée)
- Il faut faire attention aux traces qu'elle peut laisser (réponse : ma donnée)
- Impliquée dans de nombreuses transactions (réponse : les deux)
- Elle fait partie de ma vie (réponse : ma donnée ou les deux)
- Elle génère beaucoup de chiffre (réponse les deux)
- On peut l'exploiter (réponse : ma donnée)
- A rapporté plus d'un milliard de dollars de recette (réponse : les deux)
- Elle est surveillée par la CNIL (réponse ma donnée)

Introduction thématique : visionnage de la vidéo sur la donnée et l'open data.

Durée : 5 minutes maximum si vous annoncez quelques éléments introductifs.

Quiz de débriefing de la vidéo

Posez les questions suivantes au groupe et prenez quelques instants pour expliquer les réponses et échanger.

Durée : 5 à 10 minutes, à adapter en fonction de la durée totale du café.

QUESTION 1

Toutes les données que nous produisons ou que nous utilisons, au travail et dans notre vie privée, sont des données ouvertes et publiques. Vrai ou faux ? (Réponse : Faux)

Pour aller plus loin, vous pouvez introduire la notion de données à caractère personnel et de données sensibles et demander au groupe s'il peut citer des exemples de données sensibles et à caractère personnel (ex : numéro de carte vitale, date de naissance, etc.).



QUESTION 2

Citez une donnée ou type de donnée que vous produisez ou manipulez dans votre vie professionnelle (elle peut être sensible ou pas).

Pas de réponse vraie ou fausse, on peut aider le groupe à donner des réponses en se référant à des exemples comme : pointage quotidien et horaires de travail, données RH pour les agents gestionnaires par exemple, données financières (ex : suivi des dotations de l'État en préfecture), nombre d'accidents de la route dans le département, etc.

QUESTION 3

Parmi les enjeux de l'open data, identifiés dans la vidéo et présentés ci-après, se cache un intrus, lequel ?

- Renforcer la transparence de la vie publique.
- Trouver de nouvelles sources de financement des services publics (bonne réponse).
- Simplifier le service rendu aux citoyens et aux citoyennes.
- Améliorer les services publics.

Pourquoi est-ce une fausse réponse ? Car l'ouverture et le partage des données publiques est un principe qui repose sur le libre accès des données concernées et donc leur gratuité !

QUESTION 4 « BONUS »

La plateforme nationale des données ouvertes et publiques s'appelle...

- opendata.gouv.fr
- donneesouvertes.gouv.fr
- data.gouv.fr (bonne réponse)

ASTUCE : vous pouvez présenter la plateforme en quelques clics au groupe.

Fin du café de la data

Si vous avez encore quelques minutes, vous pouvez continuer à échanger sur le sujet, montrer des ressources disponibles sur le site data.gouv.fr par exemple. Vous pouvez conclure le café de la data en recommandant au groupe de visionner les autres vidéos DATAcculturation (annoncez les thématiques : géo DAE, base adresse nationale, données personnelles, collectivités locales et transparence).



Ristretto sans sucre, pour un public averti

Ice breaker : identique à la formule « ristretto avec sucre ».

Introduction thématique : visionnage d'une des vidéos « cas d'usage », au choix parmi celles sur la Base adresse nationale, la base Géo'DAE et l'open data des collectivités territoriales.

Durée : entre 5 et 10 minutes maximum, en fonction de la durée totale du café.

Quiz de débriefing de la vidéo

Posez les questions suivantes au groupe et prenez quelques instants pour expliquer les réponses et échanger.

Vous trouverez ci-après 3 quiz composés chacun de 3 questions pour les 3 vidéos. Choisissez bien le quiz correspondant à la vidéo diffusée pendant le café !

Durée : 5 à 10 minutes, en fonction de la durée totale du café.

Quiz pour la vidéo « Open data et collectivités territoriales : une histoire de transparence »

QUESTION 1

La loi rend obligatoire la publication en ligne de certains documents pour les communes de...

- 100 habitants et plus,
- 5000 habitants et plus,
- 3500 habitants et plus (bonne réponse).

QUESTION 2

La vidéo aborde le concept de la « marque blanche » pour présenter la solution mise en place par Mégalis en Bretagne. Qu'est-ce qu'une marque blanche ?

- Une trace blanche qui ne part pas au lavage, même à 60°.



- Un service ou un produit créé par une entreprise ou un organisme et mis à disposition d'autres utilisateurs gratuitement pour leur compte (bonne réponse).
- Une marque qui donne la possibilité à un autre utilisateur d'utiliser son logo, contre rémunération.

QUESTION 3

La vidéo illustre le sujet de l'open data comme enjeu de renforcement de la transparence de l'action publique. Cette exigence découle du principe défini à l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Oui, mais que dit cet article ?*

- « Les citoyens ont le droit de demander la publication de toutes les informations détenues par les administrations publiques ».
- « L'open data est un principe fondateur de la démocratie et sur lequel reposent les droits des citoyens ».
- « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » (bonne réponse).

*Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le Guide pratique rédigé par la CNIL et la Cada : https://www.cada.fr/sites/default/files/guide_pratique.pdf

Quiz pour la vidéo « La Base adresse nationale »

QUESTION 1

Qui est responsable de la mise à jour des bases adresses locales, qui alimentent la BAN ?

- Les communes (bonne réponse)
- La Poste
- Les impôts

QUESTION 2

La BAN est accessible...

- aux administrations uniquement,
- aux entreprises et aux particuliers ayant réglé un abonnement,
- à tout le monde et gratuitement (bonne réponse).

QUESTION 3

Où est précisément localisée géographiquement une adresse ?

- Au débouché du local sur la route la plus proche
- A la boîte aux lettres
- A la porte d'entrée du bâtiment à localiser

(toutes les réponses sont correctes)

Quiz pour la vidéo « La base Géo'DAE »

QUESTION 1

Y a-t-il un DAE sur votre lieu de travail ?

Réponse : voir si les personnes répondent et leur rappeler qu'il s'agit d'une obligation légale pour les établissements recevant du public.

QUESTION 2

La loi oblige depuis 2018 les établissements et espaces publics disposant d'un DAE à les maintenir en bon état de marche et à les déclarer dans la base Géo'DAE dans un format de données standard. Selon vous, pourquoi est-ce nécessaire d'employer ce format standard ?

- Pour diminuer le temps de vérification et de correction des données saisies dans la base ; c'est beaucoup de travail !
- Pour fiabiliser le schéma de transmission des données ; c'est quand même plus pratique, non ?
- Pour faciliter la création de services.

(les 3 réponses sont bonnes !)

QUESTION 3

L'utilisation d'un DAE lors d'un arrêt cardiaque augmente les chances de survie de...

- 5 %
- 85 %
- 40 % (bonne réponse)




Fin du café de la data

Si vous avez encore quelques minutes, vous pouvez continuer à échanger sur le sujet, montrer des ressources disponibles sur le site data.gouv.fr par exemple.

Vous pouvez enfin conclure le café de la data en recommandant au groupe de visionner les autres vidéos du projet DATAcculturation (annoncez les thématiques abordées).



FORMULE 2 : CAFÉ AMERICANO


 Combien de temps ? entre 30 minutes et 1 heure

 Combien de personnes ? de 5 à 20 personnes

 Matériel : un écran (TV, ordinateur)

Trois formules au choix :

 Americano avec sucre, pour les novices

 Americano sans sucre, pour un public averti

 Americano virtuel, avec ou sans sucre* rdv pages 29 à 31



Americano avec sucre, pour les novices

Ice breaker : placement dans l'espace à partir de questions sur la data.

Durée : 5 à 10 minutes maximum, selon le nombre de participants/participant.es.

Séparer l'espace en 2 zones distinctes : une zone « Plutôt d'accord » et une zone « Plutôt pas d'accord ». Vous allez alors présenter plusieurs affirmations et les participants vont y répondre en se plaçant dans la zone correspondant à leur avis. Une fois chaque participant placé, n'hésitez pas à lancer le débat en leur demandant pourquoi ils s'y sont placés.

ASTUCE : avant de vous lancer, distinguez « données personnelles » et « données sensibles » avec votre groupe. Vous pouvez soit leur demander s'ils connaissent la différence et peuvent citer des exemple. Si non, vous leur en donnez. Pour vous aider, rendez-vous page 45.



Les affirmations

- J'ai déjà tapé mon prénom et mon nom dans une barre de recherche Google.
- Je suis du genre à accepter facilement les cookies.
- Les données sensibles, je n'en produis pas dans le cadre de mon travail.
- C'est principalement le service informatique qui doit gérer le sujet de la donnée.
- J'ai déjà bloqué l'accès aux données de géolocalisation sur mon téléphone.
- Je connais le concept de publicité ciblée.
- Je n'ai rien à cacher.
- J'ai déjà googlé une/un ex.
- Mes comptes sur les réseaux sociaux sont en mode « privé ».

Introduction thématique : visionnage des deux vidéos suivantes :

- l'open data par et pour les services publics.
- mes données personnelles sont-elles publiques ?

Durée : 10 minutes environ si vous introduisez les vidéos par un petit contexte à chaque fois.

Séquence collective : « ma journée d'agent »

L'objectif est de reconstituer le parcours des agents dans une journée de travail type, depuis le trajet vers le bureau jusqu'au retour à la maison, pour identifier quand ils croisent des données.

Durée : 10 à 15 minutes avec un temps d'introduction et des échanges avec les participants et les participantes.

Matériel : un tableau Velleda ou un paper board ou des feuilles de post-it géantes à accrocher au mur, des post-it, des stylos.

Écrivez en gros les grands moments de la journée à identifier :

- 1) le trajet domicile/travail,
- 2) journée de travail : tâches quotidiennes,
- 3) pause déjeuner,
- 4) activités extérieures : sportives, culturelles, familiales, etc.
- 5) trajet travail/domicile (si différent et si éléments à ajouter).

Travaillez le profil de l'agent avec vos participantes et participants : prénom, âge, situation professionnelle et personnelle. Cela permet de mieux s'approprier le personnage.

Sur une table, disposez des post-it de 4 couleurs différentes en identifiant les types de données auxquels ils correspondent. Par exemple : les post-it bleus pour les données personnelles, les post-it roses pour les données sensibles, les post-it jaunes pour les données publiques non



ouvertes et les post-it verts pour les données ouvertes (open data). Demandez aux participant.e.s de réfléchir, en fonction de chaque moment de la journée de l'agent, aux données créées ou partagées en fonction de leur typologie, en respectant le code couleur des post-it. Ils peuvent coller les post-it au fur et à mesure de leurs idées sur le panneau.

Tout au long de l'atelier, aidez les agents à compléter le tableau en leur donnant des exemples de données type ou en participant vous-même à l'exercice.

Exemples de données : consulter les horaires de bus/métro, se connecter à son compte Facebook, pointer, utiliser la fonction de géolocalisation, passer à la bibliothèque, au restaurant administratif...

Synthèse et ouverture : à la fin de l'exercice, vous pouvez demander aux agents de faire le point sur l'exercice et ensuite sur le café.

Posez-leur les questions suivantes :

- qu'est-ce que vous surprend ?
- qu'est-ce qui ne vous surprend pas ?
- qu'avez-vous appris ?

Durée : 5 à 10 minutes, en fonction de la durée totale du café.



Americano sans sucre, pour un public averti

Ice breaker : les « crazy jobs » sur la donnée.

Durée : 5 à 10 minutes maximum, selon le nombre de participants/participant.es.

Les participants/participant.es doivent choisir un « crazy job » ou « travail fou » parmi ceux proposés dans la liste ci-après. Donnez leur quelques instants pour imaginer leur travail quotidien ou justifier leur choix, puis invitez les à s'exprimer tour à tour.

Conseil : cet ice breaker fait appel à l'imagination et suppose de faire un pas de côté car les jobs proposés n'ont a priori aucun sens sur le papier. Donnez l'exemple en choisissant vous-même un crazy job et en passant au tableau en premier ! Un même crazy job peut être choisi par plusieurs personnes.

Astuce : une liste enrichie de crazy jobs est disponible en annexe de ce guide. Vous pouvez même imprimer et découper les crazy jobs sous forme de cartes ! Rendez-vous pages 32-33.

Liste des crazy jobs :

- Passeur/passeuse d'aspirateur à données
- Gardien/gardienne de coffre-fort de données personnelles
- Inventeur/inventrice de mots de passe inviolables
- Sculpteur/sculptrice de profil en ligne
- Inspecteur/inspectrice à cookies
- Historien/historienne d'historiques internet

Introduction thématique : visionnage de deux vidéos « cas d'usage », au choix, parmi celles présentes sur la Base adresse nationale, la base Géo'DAE et l'open data des collectivités territoriales.

Durée : 10 à 15 minutes avec un temps d'introduction et des échanges avec les participants et les participant.es

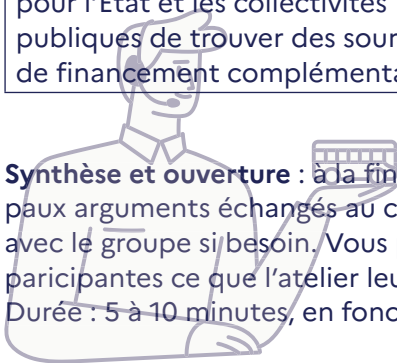
Séquence débat : l'objectif est de susciter des échanges en réaction à des affirmations à partir desquelles il est demandé au groupe de se positionner (d'accord/pas d'accord). Nous vous proposons, au choix, les affirmations ci-dessous.

Selon la durée de votre café et les échanges au sein du groupe, vous pouvez aborder plus ou moins de thèmes. Vous pouvez également enrichir la liste des affirmations ! Pendant l'exercice, si possible, notez les arguments principaux sur une feuille ou un tableau.

	D'accord	Pas d'accord
Je me sens concerné/concernée par le sujet de la donnée		
La donnée est un sujet à la mode		
Les données publiques doivent être accessibles gratuitement et pour tout le monde		
L'open data est utile dans mon quotidien		
Si c'est gratuit, c'est que vous êtes le produit		
La donnée devrait être un moyen pour l'État et les collectivités publiques de trouver des sources de financement complémentaire		

Synthèse et ouverture : à la fin de l'exercice, synthétisez les principaux arguments échangés au cours des échanges. Reformulez-les avec le groupe si besoin. Vous pouvez demander aux participants/participant·es ce que l'atelier leur a apporté.

Durée : 5 à 10 minutes, en fonction de la durée totale du café.





FORMULE 3 : CAFÉ CAPPUCCINO



Combien de temps ? Entre 1h et 1h15



Combien de personnes ? De 5 à 20 personnes



Matériel : un écran, une connexion internet, un tableau velleda ou un paper board

Formule à prendre avec ou sans sucre, pour un public mixte de novice à averti (voir quelques expertes et experts, etc.).

ASTUCE : pour bien identifier les niveaux de chaque participant et participante, installer un panneau ou une feuille sur laquelle ils et elles pourront se positionner.

Exemple :

La donnée et vous... Quel est votre niveau ? Mettez une croix / une gommette / un aimant en face de votre niveau

Novice :

Averti ou avertie :

Expert ou experte : ...

Ice breaker : aux choix entre

- Ma donnée, Madonna ou les deux : voir page 14
- Les crazy jobs : voir pages 25 et annexes pages 32 et 33

Introduction thématique : quelques propos que vous pouvez adapter en fonction de vos connaissances pour planter le décor et faire réagir.

En 2020 savez-vous à combien on estime le nombre de données créées et partagées dans le monde ?

Le chiffre estimé est 64,2 zettaoctets. Pour mieux faire réagir vous pouvez dessiner ce qu'1 zettaoctet représente : 1 suivi de 21 zéros ! On prévoit un taux de croissance pour la création et la réplication annuelle des données de 23 % entre 2020 et 2025.

Les données nous entourent et avec l'avènement du numérique et d'internet, elles se multiplient et s'échangent toujours plus vite. C'est un enjeu stratégique politique et économique. On parle maintenant de Big Data et on le définit par les 5 V (volume, vélocité, variété, valeur et véracité des données créées et partagées).

Avant de commencer, demandez au groupe de donner une définition des termes suivants : donnée, information, donnée publique, donnée ouverte. *Noter les réponses des participants et participantes au tableau sans dire si c'est juste ou faux.*

Visionnage de la vidéo sur la donnée et l'open data.

Débrief de la vidéo

Qu'avez-vous retenu de la vidéo ? Quels sont pour vous les enjeux de l'open data ?

Compléter les définitions après le visionnage et donner des définitions (vous pouvez ajuster les définitions en fonction de vos exemples) :

- donnée : 1 élément constitué à partir de règles, unités de mesure ou indicateurs, qui peut être observé, collecté, stocké. Exemple : la température (relevée en Celsius ou Fahrenheit), la longueur ou la hauteur d'un bâtiment (relevée en mètres), la distance (kilomètres, miles), etc.
- information : c'est l'interprétation, l'analyse réalisée à partir de données et dans un contexte précis. Ex : la combinaison des températures, du niveau d'ensoleillement et de la pluviométrie (données) peuvent permettre la construction d'un bulletin météo (information).
- donnée publique : c'est une donnée produite dans le cadre de missions de service public (par une administration). Une donnée publique n'est pas forcément publiée en ligne et disponible en open data. Par exemple, les données relevant du secret de la Défense nationale ou des données à caractère personnel ne peuvent pas être rendues publiques, accessibles en open data.



- donnée ouverte (open data) : une donnée librement accessible, en général sur une plateforme (format numérique), gratuite et réutilisable.

Exemple par la grille FAIR* pour définir une donnée ouverte :

- facilement trouvable
- accessible
- interopérable
- réutilisable
- + gratuite !

Aller plus loin : pouvez-vous citer des formats de données ouverts ?
CSV : *comma separated values* → c'est un format de fichier de base, le plus ouvert, pour collecter, stocker, transmettre et réutiliser des données. Chaque champ (cellule) est séparée par une virgule à l'encodage, une convention qui permet à un plus grand nombre d'applications d'utiliser les données contenues dans ces fichiers.

Pourquoi les formats PDF et Excel ne sont pas considérés comme réellement « ouverts » au sens de l'open data ? Car ce sont des formats dits « propriétaires », sous licence.

Séquence collective : débat à choisir parmi les questions/affirmations suivantes ou celles que vous souhaitez créer !

- Toutes les données publiques doivent être accessibles gratuitement et pour tout le monde.
- L'open data est utile dans mon quotidien.
- La donnée devrait être un moyen pour l'État et les collectivités publiques de trouver des sources de financement complémentaires.

Ouverture : si vous avez le temps, vous pouvez visionner une des trois vidéos « exemples » (la BAN, la base Géo'DAE ou l'open data des collectivités) pour ouvrir la réflexion sur les usages de la donnée ouverte sur le territoire.

*<https://www.ccsd.cnrs.fr/principes-fair/>

FORMULE CAFÉ VIRTUEL

**Vous souhaitez organiser un café de la data à distance ?
Toutes les formules proposées dans ce guide sont transposables
en visio, à condition de maîtriser un outil de visio
et éventuellement d'autres outils collaboratifs en ligne
ou de préparer quelques supports d'animation à diffuser.**



Combien de temps ? Durée maximale recommandée : 45 minutes



Combien de personnes ? Jusqu'à 20 personnes



Matériel : un ordinateur, une connexion internet, un support de présentation, éventuellement un outil collaboratif en ligne si vous en maîtrisez un (post-it, tableau blanc, etc.).

Formule à prendre avec ou sans sucre, pour un public spécifique ou mixte, de novice à expert.

ASTUCE : identifiez le niveau de votre audience en posant la question dans votre formulaire d'inscription avant la visio !
Vous adapterez ainsi mieux votre animation.

Adaptation des ice breakers : toutes les animations proposées dans le guide, sauf le placement dans l'espace, sont transposables à distance ! Beaucoup d'outils de visio permettent de créer des sondages interactifs en direct, comme webinaire de l'État, et ainsi de poser des questions en direct. Vous pouvez par exemple utiliser ces modules pour l'ice breaker « Ma donnée, Madonna ou les deux ». Pour le ice breaker « Crazy jobs », astuce : écrivez tous les crazy jobs sur un support projeté à l'écran, laissez les participantes et participants choisir le job qui leur convient le mieux et donnez-leur la parole tour à tour pour s'exprimer.



Adaptation des introductions thématiques : là encore, tout le contenu est transposable en ligne.

Astuce : comme vous n'aurez pas à votre disposition de tableau blanc ou de paper board comme en salle, préparer des éléments de présentation sur un support projeté en séance. Le contenu présenté sera ainsi plus interactif et visuel !

Pour visionner une ou plusieurs vidéos : si l'outil de visio que vous avez choisi permet le partage d'écran et de diffuser en direct une vidéo, sans trop en dégrader la qualité sonore et visuelle, vous pouvez visionner une vidéo DATAcculturation. Nous vous recommandons néanmoins de partager le ou les liens Youtube des vidéos disponibles sur la page Archipel, ou tout autre lien si vous hébergez vous-mêmes les vidéos. Diffusez le lien dans le chat de votre outil de visio et demandez aux participantes et participants, en coupant leurs micros, de regarder la vidéo choisie. Vous pourrez en parler ensuite.

Lien vers les vidéos en ligne : <https://www.youtube.com/playlist?list=PLXxl21OaojJyAwX-Tg1m-z4NYKx11cJ3l>

Séquences collectives :

- pour les formules ristretto, les quiz sont facilement adaptables en ligne : utilisez des sondages interactifs si votre outil de visio en propose (ex : webinaire de l'État) ou préparez les questions sur un support projeté à l'écran et demandez aux participants et participantes de répondre dans le chat ou à l'oral.
- pour les formules americano, plusieurs possibilités :
 - si vous choisissiez une séquence « débat » (page 25), vous pouvez inscrire la question ou l'affirmation débattue sur un support projeté à l'écran, ou dans le chat de la visio, ou l'énoncer à l'oral et ensuite animer la séquence d'échanges.

- si vous choisissez la séquence « ma journée d’agent » (page 23), il vous faudra préparer une séquence interactive sur un outil collaboratif en ligne, permettant par exemple d’utiliser un tableau blanc ou des post-it. La séquence vous demandera plus de préparation en amont du café, pour préparer les différents panneaux et post-it en codes couleurs.

Ouverture : là encore, à vous de préparer le contenu que vous souhaitez présenter. Vous pouvez également partager votre écran pour naviguer sur des plateformes de partage de données et montrer des exemples aux participantes et participants.

Astuce : consulter la partie 2 du guide pour trouver des ressources complémentaires et des liens à partager !



Vous pouvez utiliser l’un des salons de visio permanents du webinaire de l’État pour vos cafés de la data ! Ces salons sont disponibles sur un espace RESANA dédié, sur lequel vous pouvez les réserver en fonction de vos besoins.

Pour rejoindre l’espace RESANA de réservation des salons de visio, vous pouvez écrire à :

justine.sperandio-martinez@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

ou

julien.kounowski@bretagne.gouv.fr

CARTES CRAZY JOBS



Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

**Passeur ou passeuse
d'aspirateur à données**

Cafés de la data - Crazy jobs



Cafés de la data - Crazy jobs

**Gardien ou gardienne de
coffre-fort de données
personnelles**

Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

**Inventeur ou inventrice de
mots de passe inviolables**

Cafés de la data - Crazy jobs



Cafés de la data - Crazy jobs

**Sculpteur ou sculptrice de
profils en ligne**

Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

**Inspecteur ou inspectrice à
cookies**

Cafés de la data - Crazy jobs



Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Historien ou historienne d'historiques internet



Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Pleur ou plieuse de courriels



Cafés de la data - Crazy jobs



Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Libérateur ou libératrice de données enfermées



Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Plombier ou plombière de flux de données



Cafés de la data - Crazy jobs



Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Cafés de la data - Crazy jobs

Traffiquant ou trafiquante de données frelatées



Cafés de la data - Crazy jobs



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

DATAcculturation

Cafés de la data

Parler **open data*** simplement
et autour d'un café, c'est possible !



Visionnez les vidéos !



**Vous êtes agent public
et le sujet de l'open data* vous intéresse ?**

Vous souhaitez en apprendre plus ?

*open data : données ouvertes

Participez
à un
Café de
la data !

Pensez à venir
avec votre tasse !



PARTIE 2



POUR ALLER PLUS LOIN

Sensibiliser à la donnée



Dans cette partie, vous trouverez une liste d'ingrédients vous permettant d'enrichir vos connaissances et d'agrémenter votre café de la data. Vous accédez à des ressources complémentaires sur les vidéos.

LES VIDÉOS DATAACULTURATION

Le projet DATAculturation s'articule autour de cinq capsules vidéos courtes, conçues pour être accessibles au plus grand nombre d'agents. Leur objectif est de sensibiliser à la donnée comme partie intégrante de notre environnement professionnel pour éclairer sous un nouveau jour nos missions mais aussi notre vie quotidienne. Elles abordent des concepts de façon pédagogique pour donner un premier niveau de connaissance sur des sujets souvent perçus comme complexes et réservés à des experts/expertes. Elles sont réalisées en images animées pour rendre les concepts faciles à appréhender.

Chaque vidéo aborde une thématique ou précise un concept sur le sujet de la donnée et de l'open data. Les vidéos peuvent être visionnées indépendamment les unes des autres et sans connaissances préalables. Chaque vidéo est cependant accompagnée de ressources et de supports complémentaires pour aller plus loin dans la compréhension des sujets abordés.

Cette partie du livret éclaire l'histoire de la conception de chaque vidéo et donne des pistes d'exploration complémentaires des concepts évoqués. L'objectif n'est pas de donner accès à des connaissances exhaustives sur chaque sujet mais de compléter les notions abordées dans les vidéos.



Vidéo : « La donnée et l'open data : la donnée par et pour le service public ».

Cette vidéo explore la thématique de la donnée et de l'open data en présentant des notions clé pour comprendre le sujet et les enjeux liés à la politique d'open data en France.

Objectif n°1 : prendre conscience que nous utilisons et produisons des données au quotidien, aussi bien dans notre vie professionnelle que dans notre vie personnelle.

La vidéo propose de suivre Karine, agent en préfecture, dans son quotidien au travail et dans sa vie privée. Ce point de vue rend les notions abordées concrètes. Comme Karine, nous produisons des données au quotidien : sur notre lieu de travail (pointage horaires), dans les transports (validation des titres) ou dans notre sphère (navigation internet).

Objectif n°2 : introduire des éléments sur la politique d'open data et ses enjeux.

Toutes les données produites et utilisées ne sont pas des données publiques ni même des données ouvertes, au sens de l'open data.

La vidéo présente néanmoins, à partir de certains types de données publiques, les enjeux liés à leur ouverture, leur partage et leur réutilisation.

Exemples

- L'accès aux données liées aux accidents de la route peut permettre d'adapter et d'améliorer les politiques publiques de prévention.

La préfecture du Rhône publie chaque année des bilans de l'accidentologie dans le département et la région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transport-mobilite-securite-routiere-et-fluviale/Securite-routiere/Accidentologie-dans-le-Rhone-et-en-region-Auvergne-Rhone-Alpes/Bilans-annuels/Region-Auvergne-Rhone-Alpes>.

- L'accès aux données liées aux horaires des lignes de transport en commun d'une ville peut permettre d'analyser les horaires de forte affluence et ainsi renforcer les passages si besoin.

La publication des horaires des lignes de transport en commun du réseau lyonnais a permis à l'application Citymapper d'enrichir les informations proposées à ses utilisateurs/utilisatrices et d'améliorer le service d'itinéraire proposé (exemple à retrouver sur le site de la Métropole de Lyon : <https://data.grandlyon.com/portail/fr/reutilisations/64b6b9c159c22b003284734a>).

- L'accès aux données de certaines dotations de l'État pour financer des projets dans les territoires peut permettre d'identifier certaines disparités dans leur répartition et donner lieu à des rééquilibrages.

La publication des données liées au déploiement des projets France Relance sur le territoire de Bretagne permet de créer une carte interactive pour visualiser leur mise en œuvre (consulter la carte sur la plateforme GeoBretagne : <https://geobretagne.fr/mviewer/?config=/apps/relance/direct.xml>).

La vidéo présente ensuite trois enjeux de la politique d'ouverture des données publiques :

- pour **renforcer la transparence et la confiance** des citoyen·nes envers les institutions et les élu·élues. Cette exigence découle directement du principe défini à l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ». L'ouverture des données publiques et leur accès en open data répondent directement à cet enjeu.



C'est par exemple la publication rendue obligatoire par la Loi pour une République numérique, pour les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants et employant plus de 50 agents, des documents qu'elles communiquent comme les arrêtés, délibérations, ou procès-verbaux des séances du conseil municipal.

- pour **améliorer les services publics** : l'ouverture des données publiques permet aux citoyens/citoyennes mais aussi aux entreprises et aux acteurs privés d'utiliser cette matière première pour créer de nouveaux services ou améliorer ceux existants. C'est par exemple le cas de l'ouverture des données épidémiologiques ayant permis la création de services et applications nées d'initiatives citoyennes comme :
 - **CovidTracker**, un outil de visualisation des données et statistiques liées à l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en France et dans le monde.
 - **OpenCOVID**, un service de collecte et d'agrégation de données publiées par les autorités publiques ayant contribué à l'accélération de l'ouverture des données sur l'épidémie.
- pour **simplifier le service rendu** aux citoyens/citoyennes et usagers des services publics. C'est par exemple la concrétisation du principe « dites-le nous une fois » qui facilite le partage des données entre administrations pour éviter aux usagers de services publics de fournir leurs pièces à chaque nouvelle démarche. C'est le cas du département du Puy-de-Dôme : chaque année, les familles doivent fournir leur quotient familial au conseil départemental qui calcule le tarif applicable pour les services de cantines.
- Grâce à une interface, le conseil départemental utilise les données transmises par les particuliers à d'autres administrations pour calculer les tarifs de la cantine applicables aux familles (pour en savoir plus : <https://api.gouv.fr/guides/portail-famille-tarification>).

Bien évidemment, les usagers doivent donner leur accord pour que cet échange ait lieu, et seules les structures habilitées sont autorisées à consulter la base de données.



Vidéo : « Les données personnelles sont-elles publiques ? ».

Cette vidéo présente les grands principes liés au traitement de nos données personnelles et de nos données sensibles.

Objectif 1 : permettre d’identifier et de différencier nos données personnelles et nos données sensibles.

La vidéo donne plusieurs exemples de ces types de données pour aider à prendre conscience de leur utilisation et de leur partage dans nos vies quotidiennes.

La vidéo introduit différentes notions relatives à la réglementation et à la protection de nos données personnelles et sensibles :

- le règlement général à la protection des données (RGPD), un texte qui encadre le traitement des données personnelles dans les pays de l’Union européenne et renforce le contrôle des citoyens sur l’utilisation de leurs données,
- la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des données personnelles contenues dans les fichiers et traitements informatique ou papier, aussi bien publics que privés. Elle s’assure également de l’application et de la bonne connaissance du RGPD.

Objectif 2 : rassurer et ouvrir le champ des possibles dans le partage des données, y compris à caractère personnel.



En effet, nos données personnelles font l'objet d'une protection renforcée, tout particulièrement quand les données sont identifiées comme sensibles. Ce ne sont pas des données publiques, elles ne peuvent donc pas être rendues publiques, comme sur la plateforme data.gouv.fr, du moins pas avant d'avoir réalisé certains traitements (voir ci-après).

La vidéo présente aussi les cas où la collecte et l'utilisation des données personnelles sont autorisées. Il est en effet possible de diffuser des données à caractère personnel dans trois exceptions, prévues par la loi :

- si une disposition législative contraire autorise cette publication,
- si les personnes concernées par la publication ont donné leur accord,
- si les documents concernés appartiennent aux catégories identifiées par le Code des relations entre le public et l'administration permettant de les rendre publics sans processus d'anonymisation préalable (ex : autorisations individuelles d'urbanisme).

Rappel : depuis la loi 3DS du 21 février 2022, les administrations peuvent partager des données ou des informations entre elles lorsqu'elles sont strictement nécessaires et présentées par un usager pour améliorer le traitement de demandes (ex : transmission de données entre le service des impôts et les services des bourses de l'Éducation nationale).

Enfin, la vidéo aborde les notions d'anonymisation et de pseudonymisation, des traitements rendant impossible l'identification des propriétaires de données personnelles et permettant ainsi de les publier, les partager, les réutiliser :

- l'anonymisation est un traitement de données irréversible qui rend impossible l'identification de tout individu dans une base de données soit à partir d'une donnée, de groupes de données reliés entre eux ou encore à partir de la déduction d'une information à partir de données éparses mais concernant le même individu. Si

le traitement par anonymisation est correctement réalisé, la législation relative à la protection des données ne s'applique plus,

- la pseudonymisation est un procédé réversible, par lequel on peut remplacer des données reliées à une personne permettant son identification (nom, prénom, etc.) par des données ne permettant son identification que de manière indirecte (alias, pseudo, etc.). Le traitement de données à caractère personnel existe cependant toujours et la législation relative à la protection des données continue de s'appliquer.

ASTUCE : distinguer les données à caractère personnel des données sensibles : quelques exemples.

Données à caractère personnel : il s'agit de données permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique. C'est par exemple l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de sécurité sociale, une photo, etc.

Données sensibles : il s'agit d'une catégorie de données à caractère personnel. C'est par exemple l'origine ethnique, les opinions politiques, convictions religieuses, les données concernant l'orientation sexuelle, etc. Le RGPD interdit leur collecte et leur traitement, sauf dans des cas très précis : si la personne a donné son accord explicite, si les données ont été rendues publiques par la personne concernée, si ces données sont nécessaires à la sauvegarde de la vie humaine, si leur utilisation est justifiée par l'intérêt public et validé par la CNIL, etc.

Pour consulter la liste complète, rendez-vous sur le site de la CNIL :

- <https://www.cnil.fr/fr/definition/donnee-sensible>
- <https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/une-donnee-caractere-personnel-cest-quoi>



Vidéo : « Collectivités territoriales et open data, une histoire de transparence ».

Cette troisième vidéo illustre l'open data comme un enjeu de renforcement de la transparence de l'action publique mais également comme vecteur de l'amélioration des services publics.

La vidéo ne revient pas sur la définition de ces enjeux et des principes liés à l'open data. Elle présente un exemple concret d'ouverture des données des collectivités locales et d'accès pour les citoyens/citoyennes.

L'exemple identifié est celui de Mégalis, un syndicat mixte de coopération territoriale qui a mis à disposition des collectivités territoriales et des organismes publics des outils pour les accompagner dans la publication de certaines de leurs données (obligatoires).

Objectif 1 : incarner les principes de transparence de l'action publique et de confiance des citoyens/citoyennes, par la donnée.

Là encore, on suit Stéphane, un secrétaire de mairie, dans une de ses tâches quotidiennes. Il se sert des outils mis à disposition par Mégalis pour publier certaines données de sa commune : les délibérations du conseil municipal, les budgets.

La vidéo introduit un concept, celui de la marque blanche : c'est un service ou un produit créé par une entreprise ou un organisme et mis à disposition d'autres administrations ou utilisateurs pour leur propre compte. Par exemple, une même fabrique de parfums qui fournit des produits à différentes marques produit des parfums « en marque blanche ». La marque blanche proposée par Mégalis prend la forme d'un moteur de recherche des documents publiés en open data intégré librement sur le site des communes de la région.

Objectif n°2 : montrer les effets de l'ouverture des données publiques.

L'exemple de la Bretagne montre que les collectivités, mêmes celles non concernées par l'obligation réglementaire (communes de +3500 habitants uniquement), choisissent de partager en open data leurs documents et certaines de leurs données.

Les données sont rendues publiques pour les citoyens/citoyennes des communes concernées (sites internet) et de l'ensemble du territoire, sur la plateforme data.gouv.fr.

Accès aux délibérations des organismes adhérents de Mégalis Bretagne sur data.gouv :

<https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/megalis-bretagne/>.

Enfin, tous les développements du projet Mégalis sont disponibles en open source sur une communauté Github, une plateforme notamment ouverte aux projets de développement de logiciels libres. Sur Github, certaines collectivités font même des demandes d'évolution pour adapter l'outil proposé à leur situation. C'est le gage d'une transparence complète, jusque dans le déploiement du projet.

Depuis la création de la vidéo, l'interface de la marque-blanche a évolué pour prendre en compte l'extension de publication de tous les actes produits par les collectivités, et non plus seulement les délibérations, rendue obligatoire au 1^{er} juillet 2022.



Vidéo : « La base adresse nationale : quand la donnée vous donne l'adresse ».

Cette vidéo, à travers les exemples des bases adresses locales et de la base adresse nationale, illustre les enjeux de l'ouverture et de la mise à jour continue des données (ici, les adresses). Il est ici question des adresses référencées sur l'ensemble du territoire et de leur traduction en données géolocalisables.

Le cas d'usage par lequel s'ouvre la vidéo permet de mesurer immédiatement l'intérêt du bon référencement des adresses dans une base nationale consolidée et à jour : grâce au bon référencement des adresses dans la base adresse locale, tout particulièrement des numéros attribués aux lieux-dits d'une commune, les services de secours peuvent intervenir rapidement, sans erreur de géolocalisation de la zone d'accident.

La base adresse nationale (BAN) est une base de données nationale alimentée à partir des bases adresses locales dans lesquelles les communes référencent leurs adresses. C'est une des 9 bases de données du service public de référence.

Site internet pour consulter la BAN : <https://adresse.data.gouv.fr/>.

Pour en savoir plus sur les bases de données du service public de référence : <https://www.data.gouv.fr/fr/pages/spd/reference/>.

Il s'agit d'un service numérique partagé et sur lequel s'appuient de nombreuses politiques publiques. C'est par exemple le cas du déploiement de la fibre optique qui s'appuie sur la BAN en tant que référentiel d'adresse unique.

Le fonctionnement de cette base de donnée illustre tout particulièrement des enjeux de l'open data puisqu'il s'agit d'une base de données :

- ouverte : accessible à tous et toutes et dont le code source est lui-même ouvert,
- fiable : elle est mise à jour en continu par les communes via leurs bases adresses locales, par d'autres bases de données nationales et, bientôt, par les citoyens/citoyennes qui pourront signaler une évolution souhaitée sur une adresse.

Le saviez-vous ? Les communes possèdent depuis toujours la compétence du nommage. La loi 3DS leur impose d'inscrire ces noms (lieux-dits, rue, etc.) dans une base de données unique, la base adresse locale, qui alimente la BAN.

Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale : article 169.



Vidéo : « La base Géo'DAE : quand l'open data sauve des vies ».

Cette vidéo illustre un exemple de partage et de réutilisation de données dans le domaine de la santé : la localisation des défibrillateurs automatiques externes (DAE) sur le territoire (établissements recevant du public ou ERP).

Le cas d'usage présenté dans la vidéo illustre comment la donnée, renseignée et ouverte sur Géo'DAE, peut contribuer à sauver des vies : en orientant rapidement les personnes témoins d'un arrêt cardiaque vers le DAE le plus proche, elles peuvent dispenser les gestes de premier secours en attendant l'arrivée des services de secours sur place.

La base nationale Géo'DAE assure la mise en œuvre de la loi du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque rendant obligatoire la déclaration des DAE et leur maintenance sur une base unique et accessible en open data.



Cet exemple permet d'illustrer comment la donnée accompagne et facilite la mise en œuvre des politiques publiques. Dans ce cas, il s'agit d'accompagner la mise en œuvre du plan national de santé publique prévoyant de former 80 % de la population aux gestes de premiers secours et d'augmenter le recours à un DAE en cas d'arrêt cardiaque.

Tous les établissements disposant d'un DAE doivent le déclarer sur Géo'DAE et garantir sa maintenance. La loi fixe également un format standard pour la déclaration des données, afin de fiabiliser le schéma de transmission des données et de faciliter la création de services. Grâce à l'ouverture et au partage des données, il est ici possible de repérer un DAE dans l'espace public, de connaître le taux d'équipement sur le territoire, de signaler des équipements défectueux et ainsi améliorer les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque.

Les données sont disponibles en open data, notamment sur le site data.gouv.fr et via des supports de recensement de DAE, parmi lesquels des applications mobiles et des sites internet (partage de données ouvertes = création de services, appli...).

La Métropole de Toulouse propose également une extraction du jeu de données de la base Géo'DAE sur le périmètre métropolitain, avec une visualisation sur une carte en ligne : <https://data.toulouse-metropole.fr/explore/dataset/defibrillateurs/map/?location=11,43.65829,1.39891&basemap=jawg.streets>

D'AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES POUR ALLER (ENCORE) PLUS LOIN

Le jeu sérieux « Data City »

Ce jeu sérieux en ligne permet d'améliorer ses connaissances sur l'open data en s'amusant. Il propose d'incarner un personnage : le ou la maire d'une petite ville. Vous allez ensuite devoir répondre aux questions que les habitants/habitantes de votre commune se posent en matière d'open data. En y répondant, vous débloquez des « datapoints » et contribuez au développement de la ville.

Ce jeu a été créé par les élèves de l'école de design « ActivDesign ». Il a été conçu pour acculturer les élus/élues des collectivités territoriales aux enjeux de l'open data.

Il est disponible gratuitement : <https://datacity.sib.fr/>

ASTUCE : organisez une séance de découverte sur les collectivités territoriales et l'open data. Vous pouvez par exemple conseiller à vos collègues de visualiser la vidéo sur l'open data des collectivités et le projet de Mégalis Bretagne et les inviter ensuite à prendre en main le jeu « Data City ».

Pour plus de convivialité, testez le jeu à plusieurs et comparez le développement de vos communes !



BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

Ressources complémentaires sur les techniques d'animation innovantes et de facilitation d'ateliers

Si vous voulez enrichir les modes d'animation des cafés de la data ou apprendre d'autres techniques d'animation en intelligence collective, voici une liste non-exhaustive de ressources disponibles en libre accès :

- **Guide « Oser l'innovation RH »** pour concevoir et animer un atelier de travail, disponible sur le portail de la fonction publique. Pour télécharger le livret : rendez-vous sur le site fonction-publique.gouv.fr.
- **Le guide « Utilo »**, un recueil co-construit par la communauté des innovateurs du Tilab, laboratoire d'innovation publique de l'État en Bretagne. Pour télécharger le guide, rendez-vous sur le site modernisation.gouv.fr.

Ressources complémentaires sur les vidéos

« La donnée et l'open data : la donnée par et pour le service public »

- « Pour une politique publique de la donnée », rapport de la mission Bothorel, remis au Gouvernement en décembre 2020, disponible en consultation et en téléchargement.
- Fiches ressources Opendata France « Fiches pédagogiques : pour Comprendre », 2019 : <https://www.opendatafrance.net/ressources/documents-opendata-france>.
- Données, algorithmes et codes sources : les 15 feuilles de route ministérielles (2021).
- La transparence de l'action publique, webinaire « Le mois de la data » par OpendataFrance.
- Ouverture des données : la CNIL publie son cahier air 2021, article du 11 mars 2022 : <https://www.cnil.fr/fr/ouverture-des-donnees-la-cnil-publie-son-cahier-air2021>.

- Espace collaboratif « Atelier données et territoires », créé par OpendataFrance et le département numérique de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies : <https://programme-tnt.gitbook.io/donnees-territoires/>

« Les données personnelles sont-elles publiques ? »

- Article 9 du Règlement général sur la protection des données.
- Rectificatif au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), JOUE L119 du 4 mai 2016.
- Article « RGPD : de quoi parle-t-on ? » disponible sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on>.
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Guide pratique de la publication en ligne et de la réutilisation des données publiques (« open data »), CNIL et Cada, 2019.
- Article « Échanges de données : ce que change la loi 3DS » : <https://www.lagazettedescommunes.com/792424/echange-de-donnees-et-api-ce-que-change-la-loi-3ds/?abo=1>.
- L'anonymisation de données personnelles, article CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/lanonymisation-de-donnees-personnelles>.
- Le rôle du délégué ou de la déléguée à la protection des données : <https://www.cnil.fr/fr/designer-un-pilote>.



« Collectivités territoriales et open data, une histoire de transparence »

- Le projet expliqué sur le site de Mégalis : <https://services.megalis.bretagne.bzh/service/opendata-2/>.
- Article sur le site de la CNIL, « Les collectivités territoriales et l’open data : concilier ouverture des données et protection des données personnelles », 2019 : <https://www.cnil.fr/fr/les-collectivites-territoriales-et-lopen-data-concilier-ouverture-des-donnees-et-protection-des>.
- Article sur le site de la CNIL, « La publication des documents des collectivités territoriales liés à l’exercice de leur pouvoir décisionnaire », 2021.

« La base adresse nationale : quand la donnée vous donne l’adresse »

- « La base adresse nationale (BAN) franchit de nouvelles étapes en poursuivant son action au sein de l’IGN », communiqué de presse du 17 mars 2022.
- Pour en savoir plus sur l’aménagement numérique du territoire en lien avec la BAN : <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/referentiel-dadresses-commun-base-adresse-nationale>.
- Article 169 de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l’action publique locale.

« La base Géo’DAE : quand l’open data sauve des vies »

- Dossier sur les données de santé, site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/quest-ce-ce-quune-donnee-de-sante>.
- La base nationale Géo’DAE : <https://geodae.atlasante.fr/apropos>.



LEXIQUE

Licence ouverte Etalab

Il s'agit d'une licence conçue par le service Etalab (gouvernement français), élaborée avec l'ensemble des acteurs concernés, dont le but est de faciliter et d'encourager le partage et la réutilisation des données publiques mises à disposition gratuitement.

Facilitateur ou facilitatrice

Son rôle est de favoriser les échanges et le partage des idées dans un cadre de travail collaboratif bienveillant.

Open data

Définition proposée par la CNIL : « c'est le mouvement d'ouverture et de mise à disposition des données produites et collectées par les services publics. »

RGD

Pour « Règlement Général à la Protection des Données ». Il s'agit d'un texte qui encadre le traitement des données personnelles dans les pays de l'Union européenne et renforce le contrôle des citoyens de l'utilisation de leurs données.

Référence : règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Ice breaker

Ou en anglais littéralement « brise-glace ». Il s'agit d'une activité dont le but est de mettre en confiance les participants d'un groupe de travail ou une séquence collaborative. En brisant la glace, souvent de façon ludique et décalée, les membres du groupe apprennent à se connaître avant de travailler ensemble.



REMERCIEMENTS

Ce livret a été rédigé en 2022 par **Justine Sperandio-Martinez**, chargée de projet innovation numérique et open data au Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a été accompagnée par un comité de rédaction composé de :

- **Benoît Duée**, conseiller en organisation du travail au sein de la Plateforme régionale des Ressources Humaines (PFRH) Occitanie
- **Frédérique Rehfeld**, cheffe Service interacadémique de la modernisation de l'action publique (Siamap) Auvergne-Rhône-Alpes

Le contenu du livret a fait l'objet de plusieurs séances de relecture par le comité de rédaction et avec la contribution de relecteurs-trices. Nous les remercions vivement pour leurs retours constructifs.

Nous remercions tout particulièrement les **groupes d'élèves de la promotion Gerty Archimède de l'IRA de Lyon** ayant testé les différents formats d'animation des cafés de la data proposés dans le livret, en septembre et octobre 2022. Le livret a ainsi été enrichi de leurs retours.

Enfin, la mise en page a été confiée aux agents du service de la communication du rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand : **Béatrice Humbert**, cheffe de service, et **Géraldine Goetz**, technicienne d'édition et de graphisme. Nous les remercions d'avoir fait prendre vie à ce livret !

Nous remercions également l'ensemble des partenaires ayant travaillé sur le projet depuis ses débuts. Sans vous, le projet n'aurait pas pu voir le jour !

Les partenaires



DATAcculturation est un projet lauréat du Fonds d'innovation RH (FIRH) 2022.

DATAculturation

Sensibiliser à la donnée
et animer un café de la data

Vous avez **envie de partager votre curiosité** et vos **connaissances sur la data** avec vos collègues ou dans votre service ? **Les cafés de la data** sont faits pour vous ! Ce livret permet de **concevoir** et **d'animer** des sessions de présentation participatives qui vous permettront d'aborder des sujets relatifs à la donnée et à l'open data avec vos collègues.

Vous y trouverez des **conseils** et des **méthodes concrètes** pour élaborer vos cafés de la data. Vous accédez également à des ressources complémentaires pour enrichir ces temps d'animation et vos connaissances.

